Votation cantonale

La gauche et l'Asloca évitent une deuxième défaite sur le logement

Faciliter la vente des appartements? Les Genevois ont dit non à 51,8% à la révision de la LDTR. Mais d'autres batailles sont programmées

Christian Bernet

Acheter son appartement et devenir enfin propriétaire? Les Genevois ne se sont pas laissé convaincre. Une petite majorité d'entre eux, 51,82%, a refusé hier d'assouplir la LDTR, la Loi sur les démolitions, transformations et rénovations, comme le proposaient la droite et les milieux immobiliers.

Cette victoire de la gauche et des milieux de défense des locataires était loin d'être acquise. D'une part parce que la gauche avait déjà perdu sur un autre volet de la LDTR en juin 2015 et partait du coup affaiblie. D'autre part parce que la révision soumise au vote avait de quoi séduire bon nombre de Genevois. Elle visait à faciliter la vente des appartements aux locataires en place, en faisant miroiter des logements à prix cassé.

«Nous sommes soulagés d'avoir gagné, relève Carole-Anne Kast, présidente du Parti socialiste. Nos adversaires ont déployé des moyens colossaux et il est difficile de faire entendre nos arguments face à des discours mensongers et des groupes fantoches qui se font passer pour des locatai-

Canton coupé en deux

Le résultat, serré, montre un canton coupé en deux. La campagne a largement voté en faveur de la révision: 32 communes y sont favorables, dont 18 à plus de 60%. Anières et Vandœuvres ont même voté oui à plus de 70%.

A l'inverse, les communes urbaines ont toutes rejeté la proposition. En Ville de Genève, le non se monte à 59%, avec des pointes à plus de 67% dans les quartiers des Pâquis, de Cluse-Roseraie et de Cropettes-Vidollet. Lancy, Onex et Vernier ont dit non à plus de 55%.

Ce fossé correspond au clivage gauche-droite. Mais il est vraisemblable aussi que les quartiers du centre se sentent davantage concernés par la pression spéculative. La fragilité des locataires n'est pas à démontrer, relève Carole-Anne Kast. Nous n'avons rien con-



Le résultat montre un canton coupé en deux: la campagne a voté en faveur de la révision, les communes urbaines ont rejeté la proposition

La LDTR, une longue série de votes

La Loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR) connaît une histoire mouvementée. Bref rappel.

1962 Une première loi est votée pour éviter la disparition de l'habitat bon marché face à la vague de démolitions en ville.

1983 Le peuple accepte la LDTR après dix ans d'affrontement.

Son but: limiter la transformation de bureaux en logements et maintenir des loyers bon marché après les rénovations.

Interdire les congés-ventes.

1996 La LDTR est assouplie en faveur du bonus à la rénovation.

2004 La droite veut favoriser la vente d'appartements aux locatiers en place. Le peuple refuse à 54%.

2015 La transformation de bureaux en logements est acceptée à 58%.

1985 La loi est renforcée pour

acceptée à 58%.

2016 Le peuple refuse de faciliter la vente d'appartements aux locataires par 52% de non. C.B.

tre l'accès à la propriété mais nous sommes opposés aux mesures qui affaiblissent la protection des locataires »

«Guerre des tranchées»

«Un vote générationnel.» C'est ainsi que Christophe Aumeunier, député PLR et secrétaire général de la Chambre genevois ei mmobilière (CGI), qualifie ce résultat. «La gauche continue d'agiter les peurs du passé alors que bon nombre de locataires, les jeunes notamment, veulent devenir propriétaires. En plus, alors que notre campagne été digne, nos adversaires se sont prêtés à des attaques calomnieuses.» Pour Ronald Zacharias, débuté MCG et instigateur de cette réforme, «la LDTR, c'est le Coran de la gauche, il est très difficile d'en modifier un seul verset».

d'en modifier un seul verset». Le Conseil d'Etat, lui, n'avait pas pris position sur ce scrutin. Pourtant, hier, son président François Longchamp, lui-même PLR, a dénoncé «ces guerres de tranchées permanentes qui aboutissent à des votes serrés et une situation tendue. Nous avons besoin de stabilité dans ce domaine», a-t-il dit, avant d'en appeler à des solutions consensuelles.

Batailles ou négociations?

Cette déclaration n'est pas innocente. Carles fronts risquent de se durcir encore. La droite a déjà déposé trois projets de loi visant à réformer encore la LDTR. L'un d'eux veut assouplir les loyers lors de démolition-reconstruction pour des raisons énergétiques. De son côté, la gauche a lancé deux initiatives pour relever le taux de logements subventionnés dans les nouvelles constructions. Dans les deux cas, ces propositions sont perçues comme des déclarations de guerre par la partie adverse.

Locataires et propriétaires sont-ils prêts à négocier? «Nous sommes disposés à discuter pour autant que la droite n'en profite pas pour démanteler la protection des locataires», indique (christian Dandrès, député socialiste et avocat à l'Asloca. «A elle de voir si elle veut suivre ses francs-tireurs qui défendent leurs propres intérêts

ou travailler sur des enjeux plus globaux», poursuit Carole-Anne

Christophe Aumeunier se dit aussi ouvert à la discussion. «Il a manqué pour l'heure de liant et le Département de l'aménagement n'a guère été très actif pour nous réunir.» Selon lui, la discussion devrait porter sur les différentes lois qui régissent le logement, «afin de trouver un équilibre général». Un vaste chantier.



Retrouvez notre dossier votations sur www.5iuin.tdg.ch

Commentaire

Christian



Un partout, balle au centre

Egalité. Après avoir perdu en juin 2015, la gauche a évité hier une nouvelle déroute sur sa loi fétiche: la LDTR. Sa courte victoire lui permet de revenir à la marque. Elle peut ainsi stopper une dynamique qui aurait offert un boulevard à la droîte et aux milleux immobiliers, tentés de démanteler par petites tranches cette loi sur les démolitions et transformations, qui reste pour eux leur bête noire.

Mais les deux camps sont exsangues. La droite a beau-coup dépensé dans la campagne sans passer l'épaule. La gauche, elle, sait que ses slogans ne font plus mouche. La suite n'est guère réjouissante. Chacun des deux camps arrive maintenant avec des propositions de réforme qui sont autant de déclarations de guerre pour leur adversaire. Or, les lois sur le logement sont à Genève d'une complexité folle. Au point que les enjeux en deviennent illisibles pour les électeurs.

Les deux camps n'ont rien à gagner à poursuivre cette guerre des tranchées. Ils n'obtiendront que des victoires fragiles et sans lendemain. Une négociation générale s'impose. On peut espérer qu'elle permette de dépasser ces querelles sur d'obscurs articles de loi et de mettre à jour les vrais enjeux. En clair, mettre l'intérêt public au centre.

Un Genevois sur deux a voté

Avec 51,61% de votants, ce scrutin du 5 juin se place dans la moyenne des six dernières votations à Genève. On reste cependant assez loin de celles du 28 février dernier (57%), du 18 mai 2014 (57,2%) ou encore du 9 février 2014 (57,4%, avec l'initiative «Contre l'immigration de masse»).

La Ville de Genève, où l'on s'exprimait en plus sur deux sujets communaux, affiche une participation de 52,83%. Le record communal revient cette fois à Vandœuvres (66,06%). Sans doute l'effet traversée du lac... X.L.

La modification de la loi sur les forfaits fiscaux acceptée à une petite majorité

Un peu moins de 54% des Genevois ont dit oui à l'imposition d'après la dépense. Le PS est décu

L'imposition des personnes physiques d'après la dépense, plus conété acceptée hier par 53,96% des Genevois (7 communes sur 45 l'ont malgré tout refusée). Ce texte, défendu par la majorité de droite élargie du Grand Conseil d'Estat, constitue la mise en œuvre de la lei fédérale. La gauche tente depuis plusiurs années de durcir le ton en matière de forfait fiscal. Cette pratique permet aux étrangers fortunés établis en Suisse et n'y exerçant pas d'activité lucrative d'être taxés non pas sur leur revenu ou leur fortune, mais seulement en fonction des dépenses générées par leur train de vie. Hier, le Parti socialiste a souligné d'incohérence du Conseil d'Etat qui a choisi de défendre un modèle fiscal qui va coûter 65 millions de recettes en moins à la collectivité, alors qu'il coupe des millions dans la santé, l'éducation et le socials.

De son côté, la droite se félicite du résultat, qui permettra à Genève, selonla Chambre de commerce, d'industrie et des services [CCCIG] de maintenir «une attractivité suffisante pour accueillir des contribuables et des investisseurs importants sur son territoire». Dans un communiqué, l'UDC assure, elle, que ce vote permettra au Canton «de bénéficier de recettes fiscales supplémentaires de l'ordre de 18 millions de francs à l'échéance du délai transitoire de cinq ans». La loi entre en vigueur avec effet rétroctif au ler janvier 2016. Xavier Lafargue

